

M-COAT D

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 16/08/2022
Date de la Première Édition: 14/09/2021
Version 4.1

1. RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du Produit M-COAT D
Code du produit. Aucune/aucun
Identificateur de formule unique (IFU) Aucune/aucun
Forme nano Le produit ne contient pas de nanoparticules.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Enduisage
Usages déconseillés Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de la société

VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH
Tatschenweg 1
74078 Heilbronn
Deutschland
Téléphone +49 (0) 7131 39099-0
Fax +49 (0) 7131 39099-229
E-mail (personne compétente) mm.de@vpgsensors.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence (00-1) 703-527-3887 CHEMTREC (24 heures)
Langue(s) parlée(s) : Toutes les langues européennes officielles.

2. RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2; H225
Asp. Tox. 1; H304
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
STOT SE 3; H336
Repr. 2; H361d
STOT RE 2; H373
Aquatic Chronic 3; H412

2.2 Éléments d'étiquetage

Nom du Produit Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
M-COAT D
Contient: Toluène
Méthyle éthyle cétone
Le dioxyde de titane

Pictogramme(s) de Danger



Mention(s) d'Avertissement

Danger

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.

M-COAT D

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 16/08/2022
Date de la Première Édition: 14/09/2021
Version 4.1

Mention(s) de mise en garde	<p>H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d: Susceptible de nuire au fœtus. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Information supplémentaire	<p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P331: NE PAS faire vomir. P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p>
2.3 Autres dangers	Aucune/aucun
Information supplémentaire	<p>EUH211 : Avertissement ! Il peut se former des gouttelettes respirables dangereuses pendant de la pulvérisation. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation.</p>

3. RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	n°CAS	N°CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Toluène	40 - < 50	108-88-3	203-625-9	Aucun attribué	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Repr. 2; H361d STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412
Acrylic Ester Resin	30 - < 40	-	-	Aucun attribué	Non classé
Le dioxyde de titane	15 - < 20	13463-67-7	236-675-5	Aucun attribué	Carc. 2; H351
Méthyle éthyle cétone	10 - < 15	78-93-3	201-159-0	Aucun attribué	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066

Note: Pour le texte complet des mention de danger, consulter le chapitre 16.

4. RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

M-COAT D

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 16/08/2022
Date de la Première Édition: 14/09/2021
Version 4.1

Protection individuelle du premier sauveteur	Ne pas respirer les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable. Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir libres les voies respiratoires Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Appliquer la respiration artificielle seulement dans le cas où le patient ne respire pas, ou sous contrôle médical. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/<...[seg]/>en cas de malaise. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... Enlever les vêtements contaminés et les laver avant les réutiliser. Rincer abondamment la partie de la peau contaminée. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... NE PAS faire vomir. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête en dessous des hanches pour prévenir l'aspiration. Ne pas administrer de lait ou de boissons alcoolisées. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation des yeux. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Susceptible de nuire au fœtus. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traitement symptomatique. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Si un Lavage D'estomac est effectué, examiner la trachée et/ou l'oesophage. Faire boire du charbon actif délayé dans de l'eau. (240mL Eau / 30 g Charbon activé).

5. RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Comme approprié pour combattre un feu environnant. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Liquide et vapeurs très inflammables. La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Fumée âcre et Oxydes d'azote. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.
5.3 Conseils aux pompiers	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser les eaux de lutte anti-incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6. RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Obturer les fuites si cela ne présente pas de danger. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter
--	---

M-COAT D

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 16/08/2022
Date de la Première Édition: 14/09/2021
Version 4.1

- 6.2 **Précautions pour la protection de l'environnement** une protection respiratoire appropriée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** S'assurer du port d'une protection individuelle convenable (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements. Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Contenir les déversements. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Ne pas absorber à l'aide de sciure ou d'autres matières absorbantes combustibles. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux
- 6.4 **Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

7. RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants.
- 7.2 **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais. Garder le récipient fermé. Tenir à l'écart de tout feu, source d'étincelles ou surface chauffée - interdiction de fumer. La vapeur située au dessus du liquide stocké peut être inflammable/explosive si elle n'est pas isolée à l'aide d'un gaz inerte. Les récipients ouverts doivent être correctement refermés et stockés en position verticale.
- température de stockage Stocker à une température ne dépassant pas (°C): 27
Matières incompatibles Éviter le contact avec: Matière comburante (agent oxydant).
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Enduisage

8. RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 **Paramètres de contrôle**
8.1.1 **Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	n°CAS	VLEP-8h		VLCT (ou VLE)		Observations	TMP No.	FT No.	Année
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³				
Toluène	108-88-3	20	76,8	100	384	R2,*,(12)	4bis, 84	74	2012
Le dioxyde de titane	13463-67-7	-	10	-	-	-	-	291	1987
Methyl Ethyl Ketone	78-93-3	200	600	300	900	*	84	14	2007

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

Remarque:

A = Fraction inhalable
(11): La VLE n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail
(12) = Ces VLEP entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2012.
R1B = substance classée CMR de catégorie 1a, 1b ou 2 suivant le cas.
R2 = substance classée CMR de catégorie 1a, 1b ou 2 suivant le cas.
C2: substance classée cancérigène de catégorie 1a, 1b ou 2 suivant le cas

M-COAT D

www.vpgsensors.com




CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 16/08/2022
Date de la Première Édition: 14/09/2021
Version 4.1

* = risqué de pénétration percutanée.

Sk - Peut être absorbé à travers la peau.

All = risqué d'allergie

<p>8.1.2 Valeur limite biologique</p> <p>8.1.3 PNECs et DNELs</p>	<p>Non fixé</p> <p>Non fixé</p>
<p>8.2 Contrôle de l'exposition</p>	
<p>8.2.1 Contrôles techniques appropriés</p>	<p>Assurer une ventilation adéquate. Ou Utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.</p> <p>Utiliser des systèmes de ventilation anti-étincelles, un équipement antidéflagrant agréé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque.</p> <p>Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.</p>
<p>8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</p>	<p>Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. stocker les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.</p>
<p>Protection des yeux/du visage</p> 	<p>porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).</p>
<p>Protection de la peau</p> 	<p>Protection des mains: Porter des gants imperméables (EN374). Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Recommandés: Néoprène</p> <p>Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau. Porter des vêtements anti-statiques et des souliers.</p>
<p>Protection respiratoire</p> 	<p>Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Système(s) ouvert(s): Porter un appareil respiratoire approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN14387 ou EN405) peut être approprié.</p>
<p>Risques thermiques</p>	<p>aucune/aucun</p>
<p>8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</p>	<p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p>

9. RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<p>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</p> <p>État physique</p> <p>Couleur</p> <p>Odeur</p> <p>Point de fusion/point de congélation</p> <p>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</p> <p>Inflammabilité</p> <p>Limites inférieure et supérieure d'explosion</p>	<p>Liquide</p> <p>Blanc</p> <p>Aromatique</p> <p>Non déterminé</p> <p>100 °C</p> <p>Non applicable - Liquide</p> <p>Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1.6</p>
---	---

M-COAT D

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 16/08/2022
Date de la Première Édition: 14/09/2021
Version 4.1

Point éclair	Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 7.0
Température d'auto-inflammabilité	-1 °C [Closed cup/Coupe fermée]
Température de décomposition	Non déterminé
pH	Non déterminé
Viscosité, cinématique	<= 20.5 mm ² /s (Supposition du worst case)
Solubilité	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Non applicable - Mélange
Pression de vapeur	0.49 mmHg (20 °C)
Densité et densité relative	< 1 (Eau = 1)
Densité de vapeur relative	3.8 (air = 1)
Caractéristiques des particules	Non applicable - Liquide

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation	1.9 (BuAc=1)
Teneur en composés organiques volatiles	650 g/L

10. RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.
10.4 Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
10.5 Matières incompatibles	Éviter le contact avec: Matière comburante (agent oxydant).
10.6 Produits de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Fumée âcre et Oxydes d'azote.

11. RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
Toxicité aiguë - Ingestion	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë - Inhalation	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: > 2000 mg/kg p.c. /jour Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë - Contact avec la peau	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: > 20 mg/L Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: > 2000 mg/kg p.c. /jour
Toluène	Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée. Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2: Provoque une irritation cutanée.
Éthyl méthyl cétone	Irritating to skin. (rabbit) (EU Method B.4) Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissage de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite. (Smith R & Mayers MR, 1944)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
Éthyl méthyl cétone	Résultat du test: Irritant pour les yeux. (OECD 405)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

M-COAT D

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 16/08/2022
Date de la Première Édition: 14/09/2021
Version 4.1

<p>Cancerogénité</p>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<p>Toxicité pour la reproduction Toluène</p>	Repr. 2: Susceptible de nuire au fœtus. Repr. 2: Susceptible de nuire au fœtus. NOAEC: 600 ppm (Ono A et al,1996)
<p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Toluène</p> <p>Éthyl méthyl cétone</p>	STOT SE 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges. STOT SE 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Narcotic effects – Rats (OECD 403) STOT SE 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Rats à tous les niveaux de dose: anomalies de la démarche et / ou de la posture. Des groupes de doses plus élevées, certains rats étaient comateux ou prostrés quelques heures après l'administration, certains animaux étant inconscients pendant 24 heures.(OECD 423)
<p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Toluène Danger par aspiration</p> <p>Toluène</p>	STOT RE 2: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. NOAEL: 625 mg/kg p.c. /jour (Méthode UE B.26) Asp. Tox. 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Asp. Tox. 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Viscosité, cinématique 0.59 mm ² /S
<p>11.2 Informations sur les autres dangers</p>	
<p>11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien</p>	Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.
<p>11.2.2 Autres informations</p>	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

12. RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<p>12.1 Toxicité</p> <p>Toluène</p>	Aquatic Chronic 3; H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Aquatic Chronic 3; H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<p>12.2 Persistance et dégradabilité Toluène</p>	LC50: 5,5 mg/L (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)); 96 heures) LC50: 3,78 mg/L (Ceriodaphnia dubia; 48 heures; US EPA 600/4-91-003) NOEC: 0,74 mg/L (Ceriodaphnia dubia; 7 jours; US EPA 600/4-91-003) Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA Aucune information sur le mélange lui-même. Biodégradable. Résultat: 80 % (20 jours; APHA Méthode Numéro 219 (1971)) Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA
<p>12.3 Potentiel de bioaccumulation Toluène</p>	Aucune information sur le mélange lui-même. Coefficient de partage: n-octano/eau: 2,73 Facteur de bioconcentration (FBC): 90 (Leuciscus idus melanotus Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA
<p>12.4 Mobilité dans le sol</p>	Le produit devrait être très mobile dans le sol. (Soluble dans l'eau.)
<p>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</p>	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
<p>12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien</p>	Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.
<p>12.7 Autres effets nocifs</p>	Rien de connu

M-COAT D

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 16/08/2022
Date de la Première Édition: 14/09/2021
Version 4.1

13. RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<p>13.1 Méthodes de traitement des déchets</p> <p>Déchets classification selon Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)</p>	<p>Ne pas jeter à l'égout sans diluer et neutraliser. Eliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.</p> <p>HP 3 Inflammable HP 4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires HP 5 Toxicité spécifique pour certains organes cibles/Toxicité par aspiration HP 7 Cancérogène HP 10 Toxique à reproduction HP 14 Écotoxique</p>
--	---

14. RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
14.1 Numéro ONU ou Numéro d'identification	UN 1993	UN 1993	UN 1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S (Toluène; Méthyle éthyle cétone)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S (Toluène; Méthyle éthyle cétone)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S (Toluène; Méthyle éthyle cétone)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé comme Polluant Marin.	Non classé
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable		
14.8 Indications diverses	Aucune/aucun.		

15. RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

<p>15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</p> <p>15.1.1 Règlements de l'UE Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du 3 règlement REACH n°: Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III] Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles Notice explicative sur la limite d'occupation</p> <p>À observer:</p>	<p>P5c</p> <p>Valeur de COV: < 55 % Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.</p>
<p>15.1.2 Directives nationales Royaume-Uni UK – GB CLP – Mandatory classification and labelling list</p> <p>UK REACH – Annex XVII (Restrictions)</p>	<p>Méthyle éthyle cétone: Repertorié Toluène: Repertorié Le dioxyde de titane: Repertorié Méthyle éthyle cétone: Repertorié (Numéro: 40; 75) Toluène: Repertorié (Numéro: 40; 48; 75) Le dioxyde de titane: Repertorié (Numéro: 75)</p>

M-COAT D

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 16/08/2022
Date de la Première Édition: 14/09/2021
Version 4.1

Allemagne
Classe risque aquatique (WGK)
15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Présente un danger pour l'eau. (WGK 2)
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

16. RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: Mis à jour Mention d'avertissement. Version mise à jour et date. S'il vous plaît examiner SDS avec soin.

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS). Classification(s) harmonisée(s) pour Toluène (n°CAS 108-88-3) et Méthyle éthyle cétone (n°CAS 78-93-3) and Le dioxyde de titane (n°CAS 13463-67-7). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Toluène (n°CAS 108-88-3), Méthyle éthyle cétone (n°CAS 78-93-3) and Le dioxyde de titane (n°CAS 13463-67-7)

bibliographie

1. Ono A, Sekita K, Ogawa Y, Hirose A, Suzuki S, Saito M, Naito K, Kaneko T, Furuya T, Kawashima K, Yasuhara K, Matsumoto K, Tanaka S, Inoue T and Kurokawa Y, 1996, Reproductive and developmental toxicity studies of toluene II. Effects of inhalation exposure on fertility in rats, Journal of Environmental Pathology Toxicology and Oncology 15, 9-20
2. Moles A, Bates S, Rice SD, Korn S. 1981. Reduced growth of Coho salmon fry exposed to two petroleum components, Toluene and naphthalene in fresh water. Transactions A. Fish. Soc. 110, 430-436.
3. Smith R & Mayers MR, 1944, Study of poisoning and fire hazards of butanone and acetone, Industrial Hygiene: 23, 174-176

Classification UE: Cette fiche de sécurité a été préparée conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Point éclair [Closed cup/Coupe fermée] Résultat du test/ Point/Intervalle d'ébullition (°C)
Asp. Tox. 1; H304	Supposition du worst case / Jugement d'expert
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H336	Calcul du seuil
Repr. 2; H361d	Calcul du seuil
STOT RE 2; H373	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 3; H412	Calcul récapitulatif

LÉGENDE

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
CLP	Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
CE	Communauté Européenne
UE	Union européenne
HSE	directeur de la santé et de la sécurité
IATA	Association du transport aérien international
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Code maritime international des produits dangereux
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
GB	Great Britain
EN	Norme européenne
LTEL	Valeurs limites d'exposition à long terme
LC50	Concentration létale; 50 %
EC50	Concentration avec effet; 50 %
REACH	Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
STEL	Valeur limite d'exposition à court terme
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)

M-COAT D

www.vpgsensors.com

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 16/08/2022
Date de la Première Édition: 14/09/2021
Version 4.1

PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	vPvT: très Persistant et très Toxique
LOAEC	Concentration minimale avec effet observé
NOEC	Concentration Sans Effet Observé
NOAEL	Concentration Maximale Sans Effet Nocif Observé
UK	Royaume-Uni
ONU	Nations Unies
US	États-Unis
VOC	Composé organique volatil

Classification des dangers / Code de classification:

Flam. Liq. 2; Liquide inflammable Catégorie 2
Asp. Tox. 1; Toxicité par aspiration Catégorie 1

Skin Irrit. 2; Peau Effet irritant Catégorie 2
Eye Irrit. 2; œil Effet irritant Catégorie 2
STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —
Exposition unique STOT un. Catégorie 3
STOT RE 2; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —
Exposition répétée STOT rép. Catégorie 2
Repr. 2; Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Carc. 2; Cancérogénité, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3; Écotoxicité aquatiques et terrestres Exposition
chronique Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les
voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite
d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.
EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou
gerçures de la peau.
EUH211 : Avertissement ! Il peut se former des gouttelettes respirables
dangereuses pendant de la pulvérisation. Ne pas respirer le brouillard
de pulvérisation.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.



Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.